



Rions de Soleil

Les Aubergeries 05380 Châteauroux les Alpes
assorions@gmail.com 04 92 49 65 31

Association Loi 1901

APPEL A CANDIDATURE

Résidence d'auteur-e

Du 03 octobre au 04 décembre 2022

HAUTES-ALPES (05)

Proposé par l'Association « Rions de soleil » en partenariat avec :



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



Hautes-Alpes
Bibliothèque départementale



Le Foyer Culturel



Contexte de la résidence

« **Rions de Soleil** », association de développement culturel et d'éducation populaire, organise une **résidence d'auteur-e de deux mois dans le département des Hautes-Alpes**, et plus particulièrement sur le secteur de la Communauté de Communes Buech Dévoluy.

La résidence s'organise dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC-PACA), la Bibliothèque Départementale 05 (BD 05), le Foyer Culturel Veynois, le studio Alys Manteyer, la librairie jeunesse La Loupiote et la Communauté de Communes Buech Dévoluy.

Objets de l'appel à candidature

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence d'un-e auteur-e, pour une période de deux mois allant **du 3 octobre au 4 décembre 2022**, soit deux mois dans le département des Hautes-Alpes.

Il s'agit d'une résidence d'auteur-e « jeunesse » pour un-e auteur-e:

- ayant publié au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse;**
- ayant déjà publié à compte d'éditeur.**

L'accueil en résidence comprend :

- 70% de temps de création ;**
- 30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur-e pour le public.**

Les médiations sont organisées par l'association Rions de soleil en lien avec le Foyer Culturel Veynois, les bibliothèques-médiathèques du territoire et les différents partenaires du projet.

Les médiations s'adressent à toutes les tranches d'âge de la population résidant sur le territoire du sud du département et il cible toutefois plus les collégiens des établissements du Sud du Département des Hautes-Alpes. L'objet recherché est la construction d'une réelle dynamique de territoire dans le but de renforcer l'attractivité des bibliothèques, notamment chez les publics jeunes, et de sensibiliser les collégiens, mais aussi le tout-public, au travail d'écriture.

L'auteur-e doit pouvoir transmettre :

- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé en résidence;**
- une présentation des différentes médiations proposées** (lecture-performance, rencontre, débat, atelier d'écriture, atelier spécifique, jeux coopératifs, sérigraphie, débats...) en précisant :
 - la durée ;*
 - les lieux d'interventions possibles:* milieu scolaire, bibliothèque-médiathèque, établissement culturel/associatif/institutionnel/spécialisé, librairie, milieu carcéral, maison de retraite... ;
 - à quel public cela peut correspondre :* élèves de maternelle/primaire/collège/lycée, enfants/adolescents en difficultés au sein de structures spécialisées, tout public, public spécifique...

Objectifs de la résidence

Encourager la création dans des conditions favorables

La résidence propose un cadre et un contexte en immersion. 70% du temps de résidence est réservé pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. L'association vient faire lien entre l'auteur-e et le public en organisant le parcours des médiations dans différents lieux et en accompagnant régulièrement l'auteur-e. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble si besoin.

30% du temps de résidence est réservé pour les actions de médiations avec le public.

Valoriser et communiquer le travail de l'auteur-e dans les Hautes-Alpes

Les actions de médiations sont organisées en partenariat avec les bibliothèques-médiathèques de la communauté de communes du Buëch Dévoluy (CCBD), des librairies, des structures institutionnelles, des lieux associatifs ou culturels et en accord avec le Foyer Culturel Veynois. La résidence d'auteur-e sera communiquée par le biais de l'association et de ses partenaires ainsi que par différents médias (presses et radios locales).

Impliquer les élèves concernés dans le projet

Faire connaître et reconnaître la littérature contemporaine, impliquer l'élève dans son parcours d'éducation artistique et culturel, faire découvrir des lieux ressources (bibliothèques et librairies) et des ressources nouvelles (numériques) afin de favoriser l'accès de tous à une culture et à un référentiel commun.

Publics des médiations

La résidence s'adresse en priorité à un public de 12 ans et plus, mais également à tout public.

Certaines médiations seront destinées au milieu scolaire (élèves du collège et professeurs des classes concernées), d'autres seront accessibles à tout public.

Lieux des médiations

Les médiations se déroulent dans les établissements scolaires, les bibliothèques-médiathèques, les librairies, mais aussi dans divers lieux institutionnels, associatifs, culturels, spécialisés...

Lieu d'hébergement pour la résidence

le lieu d'hébergement actuel:

Le studio Alys, Les villarons. 05400 Manteyer

Propriétaire : Pascal Perrot.

Le lieu d'hébergement peut être amené à évoluer. Idéalement mise à disposition de logement sur la commune de Veynes.

Conditions d'accès à la résidence

Activités de l'auteur-e en résidence

L'auteur-e accepte de consacrer 70% de son temps de résidence pour commencer ou poursuivre un travail d'écriture / création.

L'auteur-e accepte de consacrer 30% de son temps de résidence aux actions de médiations avec le public, soit au maximum 24 demi-journées ou médiations sur deux mois.

Ces actions auront été préalablement définies avec les partenaires et seront présentées et étayées avec l'auteur-e, en lien avec ses thématiques et dans le respect de sa démarche littéraire et de sa personnalité. Elles peuvent se décliner selon le public, le lieu, les objectifs visés, les thématiques.

Cela représente maximum 24 demi-journées ou médiations sur deux mois : une demi-journée comprenant le trajet aller/retour, la mise en place, la ou les médiations.

Dossier de candidature

La date limite de réception des candidatures est fixée au **15 juin 2022**.

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- une biographie** incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ; numéro Agessa
- une bibliographie ;**
- des extraits d'ouvrages publiés ;**
- une note sur les motivations** à vouloir venir travailler dans le département des Hautes-Alpes dans le cadre de cette résidence ;
- une présentation des médiations proposées** en précisant de manière détaillée pour chacune : quel(s) public(s), quel(s) lieu(x), quelle durée, quel matériel et quel espace nécessaire;
- une présentation du projet d'écriture / de création envisagé.**

Il est demandé à l'auteur-e :

- de maîtriser la langue française ;
- d'avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer) ;
- d'être titulaire d'un permis de conduire de type B et d'être véhiculé.

L'envoi du dossier de candidature est demandé sous format numérique

Ceci afin de pouvoir rapidement être transmis à l'ensemble des membres du jury de sélection ; l'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postale si cela s'avère nécessaire (la date du cachet de La Poste faisant foi).

Informations pratiques

Contact avec l'association organisatrice

Merci de retourner à l'association Rions de Soleil l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature en format numérique avant le 15 juin 2022. Les candidatures seront examinées par le jury qui contactera la personne sélectionnée pour établir son inscription définitive.

Nous sommes à disposition pour toutes interrogations relatives à cette résidence. Vous pouvez nous contacter au 04 92 49 65 31 ou par courriel sur residences@rionsdesoleil.org

Composition du jury de sélection

Le jury de sélection est composé des membres listés ci-dessous :

- un représentant du département des Hautes-Alpes (BD 05) ;
- un coordinateur des bibliothèques-médiathèques ou un représentant des bibliothécaires de la CCSP ;
- le conseiller livre et lecture de la DRAC-PACA ;
- un représentant de l'ARL ;
- un libraire partenaire ;
- un représentant de l'association le Foyer Culturel Veynois
- un représentant de l'association organisatrice Rions de Soleil.

Convention

L'association Rions de Soleil propose une convention à l'auteur-e, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Financement

L'auteur-e sélectionné-e se voit attribuer une bourse de résidence : **1800 € brut par mois de résidence** (charges AGESEA à déduire) soit 3 600 € brut pour l'ensemble de la résidence.

L'association Rions de Soleil prendra en charge un seul déplacement aller / retour en véhicule personnel entre le domicile et le lieu de résidence (le remboursement des frais kilométriques sera calculé suivant les distances référencées sur le site *via michelin*).

Pour les déplacements liés aux interventions, l'auteur-e sera généralement accompagné-e et véhiculé-e par les référents. Néanmoins, de façon ponctuelle, il pourra être demandé à l'auteur-e de se rendre avec son véhicule personnel sur son lieu d'intervention. Le remboursement des frais kilométriques sera calculé également suivant le site *via michelin*.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la nourriture, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

Engagements consécutifs à l'obtention de la résidence

Le bénéficiaire informera l'association Rions de Soleil du déroulement des activités et créations engagées dans le cadre de cette résidence, jusqu'à échéance de cette dernière.

En cas de publication de ses travaux, mention devra être faite des financeurs de la résidence.

Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le département des Hautes-Alpes dans un délai maximum de deux ans à l'issue de la résidence. L'auteur-e s'engage à informer l'association Rions de Soleil de l'achèvement de son travail.

Planning prévisionnel 2022 de la résidence

15 mai 2022 :

Diffusion de l'appel à candidature.

15 juin 2022 :

Date limite de réception des candidatures par l'association Rions de Soleil.

fin juin 2022:

Réunion du jury et choix de l'auteur-e.

juillet à septembre 2022 :

Organisation des médiations.

Définition des grands axes de la résidence.

Mise en lien avec l'auteur-e et les différents partenaires du projet.

Mise en place du parcours des médiations

Septembre 2022:

Ajustement du parcours des médiations
Organisation des accompagnements aux médiations
Communication de l'évènement

Du 3 Octobre au 4 décembre 2022 :

Résidence d'auteur-e de deux mois

Date à définir :

Restitution par l'auteur-e de ses travaux durant la résidence.

Contacts

Les salariés et les bénévoles de l'association organisatrice « Rions de Soleil »,

Les intervenants de l'association Le Foyer Culturel Veynois,

Blaise Mijoule, Eric Compiègne et Delphine Burgaud de la Bibliothèque départementale 05,

auront plaisir à apporter à l'auteur-e un soutien et un accompagnement pour favoriser sa découverte du département et faciliter ses prises de contact.

Association Rions de Soleil

Les Aubergeries

05380 CHATEAUROUX-LES-ALPES

Tel : 04 92 49 65 31 / 06 67 24 07 70

residences@rionsdesoleil.org

B.D. 05 (Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes)

Blaise Mijoule (directeur) -

Eric Compiègne (directeur adjoint)

Delphine Burgaud (bibliothécaire responsable secteur fiction - jeunesse)

11, chemin des Matins calmes

05000 GAP

Tel : 04 92 51 85 50

delphine.burgaud@hautes-alpes.fr

Association Le Foyer Culturel Veynois

Jean Garcin Président

Tel : 06 12 83 00 57

jean-rene.garcin@orange.fr

Documents complémentaires

Description du lieu de résidence

Studio Alys

Localisation : La Bergerie lieu-dit **Villarons**, **05400 MANTEYER**

<https://www.studioalys.com/>

